

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 17 juillet 2012.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9 et 10 juillet 2012

2012 DU 102 - Déclassement de deux parcelles communales situées 64-74 avenue Jean Jaurès à Ivry sur Seine (94).

M. Pierre MANSAT, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Considérant que la Ville de Paris est propriétaire d'emprises sur la commune d'Ivry-sur-Seine (Val de Marne), cadastrées AS 121 et AS 164 au 64-74, avenue Jean Jaurès ;

Considérant que la commune d'Ivry-sur-Seine envisage la réalisation, sur ces emprises parisiennes comprises dans le périmètre de la ZAC « Ivry-Confluences », d'un programme comprenant notamment un groupe scolaire et une résidence étudiante ;

Vu la délibération du 19 décembre 2011 autorisant l'aménageur de la ZAC, Sadev 94, à déposer toutes les demandes d'urbanismes nécessaires à son projet ;

Considérant que le projet de cession à Sadev 94 des emprises concernées sera ultérieurement soumis à l'accord du Conseil de Paris ;

Considérant que Sadev 94 a déposé une demande de permis de construire pour le groupe scolaire le 29 février 2012, et qu'il doit être délivré au plus tard le 29 août 2012 ;

Vu le courrier de la Direction de la Propreté et de l'Eau en date du 15 juin 2012 dans lequel est précisé que les agents actuellement logés sur place n'ont plus de fonction impliquant une obligation de présence, de jour comme de nuit, liée à la proximité immédiate de l'Usine des Eaux ;

Considérant que Sadev 94 souhaite, en l'attente de l'acquisition des propriétés parisiennes considérées, pouvoir obtenir les autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation du programme groupe scolaire ;

Sur le rapport présenté par M. Pierre MANSAT au nom de la 8^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est constatée la désaffectation et prononcé le déclassement du domaine public des parcelles AS 121 et AS 164 situées au 64-74, avenue Jean Jaurès à Ivry-sur-Seine.

Article 2 : La mise en œuvre des autorisations d'urbanisme sur les emprises reste conditionnée à leur acquisition par Sadev 94, aménageur.